

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Desbiens tenue par téléconférence, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020, à 18h00, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le pro-maire Claude Delisle.**

Sont présents: Messieurs les conseillers

Michel Allard  
Gaétan Boudreault  
Gilbert Doucet  
Marc Fortin

Sont absents : Monsieur le conseiller  
Monsieur le maire

Joan Desbiens  
Nicolas Martel

Également présente :

Madame Marie-Bénédicte, directrice générale

### **Ouverture de la séance**

Monsieur le Pro-Maire Claude Delisle constate le quorum et déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

### **049-06-20**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le pro-maire fait la lecture de l'ordre du jour comme suit:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal du 4 mai 2020;
- 4) Lecture de la correspondance;
  - 4.1) Modification du schéma d'aménagement révisé – Ville d'Alma (règlement 281-2018);
  - 4.2) Résumé des résultats 2020 non consolidé de la MRC Lac-St-Jean-Est;
- 5) Demandes de subvention/commandite;
- 6) Demande d'aide financière au programme de redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
- 7) Protocole d'entente – Entretien de la véloroute des Bleuets / saison 2020;
- 8) Renouvellement de l'adhésion au Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable (CREDD);
- 9) Approbation des budgets 2020 pour l'Office municipal d'habitation (OMH);
- 10) Lettre d'entente pour modification de l'horaire d'été secteur bureau;
- 11) Varia;
  - 11.1) Entente regroupement de l'OMH;
  - 11.2) Dérogation mineure du 390, 10<sup>e</sup> avenue, Desbiens
- 10) Rapport des comités ;
- 11) Acceptation des comptes du mois ;
- 12) Période de questions ;
- 13) Clôture de la séance.

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'ordre du jour tel que lu et modifié.

### **050-06-20**

#### **Approbation du procès-verbal du 4 mai 2020**

CONSIDÉRANT QUE des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par la Loi sur les cités et villes:

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2020.

### **CORRESPONDANCE**

**Modification du schéma d'aménagement révisé – Ville d'Alma (règlement 281-2018)**

**Résumé des résultats 2020 non consolidé de la MRC Lac-St-Jean-Est**

### **Demandes de subvention/commandite**

Demande de diminution du loyer pour les locaux du centre communautaire

**A faire au prorata des mois non occupés (Covid-19)**

### **Demande d'aide financière au programme de redressement des infrastructures routières locales (RIRL)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

De déposer une demande d'aide financière et de confirmer notre engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

### **Protocole d'entente – Entretien de la véloroute des Bleuets / saison 2020**

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la directrice générale, Marie-Bénédicte Tremblay à signer, pour et au nom de la Ville de Desbiens, le protocole d'entente concernant l'entretien de la Véloroute des Bleuets pour la saison 2020 avec la MRC du Domaine-du-Roy.

Que ledit protocole fait partie intégrante à la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

### **Renouvellement de l'adhésion au Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable (CREDD)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens désire être membre de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion est valide du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021;

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité :

De renouveler notre adhésion au Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-St-Jean (CREDD) pour une durée d'un an au montant de 75\$.

### **Approbation des budgets 2020 pour l'Office municipal d'habitation (OMH)**

Il est proposé par monsieur Gaétan Boudreault, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

D'approuver les prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation de Desbiens en date du 29 novembre 2019, prévoyant des revenus de 113 048 \$ et des

054-06-20

053-06-20

052-06-20

051-06-20

055-06-20

dépenses de 193 971 \$, laissant un déficit d'opération de 80 923 \$ partagé comme suit:

Contribution SHQ :	72 831 \$
Contribution Municipalité:	8 092 \$
Avancements temporaires (100% SHQ)	
Remplac., amélio. et modern. - Capitalisé:	8 000 \$

056-06-20

**Lettre d'entente pour modification de l'horaire d'été secteur bureau**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens est toujours soucieux d'offrir des services adéquats à tous ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les deux parties le 13 mai 2020 dernier.

CONSIDÉRANT QU'une disposition faisant l'objet d'une entente de principe d'effectuer un changement à l'horaire d'été secteur bureau.

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 2020 un total de 31.5 heures/semaine.

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

DE de modifier l'horaire de la façon suivante pour la période estivale :

- Horaire secteur bureau :  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 11h30

D'accepter l'horaire d'été du secteur bureau.

**VARIA**

057-06-20

**Entente regroupement de l'OMH**

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, l'Office municipal d'habitation d'Hébertville, l'Office municipal d'habitation de Hébertville-Station, l'Office municipal d'habitation de Desbiens et l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, d'Hébertville, d'Hébertville-Station, de Desbiens, de Saint-Gédéon, un projet d'entente de regroupement des cinq (5) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, l'Office municipal d'habitation d'Hébertville, l'Office municipal d'habitation de Hébertville-Station, l'Office municipal d'habitation de Desbiens et l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par monsieur Gaétan Boudreault, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu sur recommandation du comité exécutif :

Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, l'Office municipal d'habitation d'Hébertville, l'Office municipal d'habitation de Hébertville-Station, l'Office municipal d'habitation de Desbiens et l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**Dérégation mineure pour le 9765-62-1305, cadastre 5 269 779, lié au 390, 10<sup>e</sup> Avenue, Desbiens**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste d'accorder l'agrandissement dans le prolongement d'un mur au bâtiment accessoire existant jusqu'à la limite de la marge avant de 6 mètres, donnant environ 60 centimètres de recule avec les bâtiments principaux adjacents existants au nord et au sud.

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté se trouve à proximité d'une conduite sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE les documents existants ne peuvent situer de façon précise ladite conduite ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte aux objectifs du plan d'urbanisme ainsi qu'à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande de dérogation mineure risque de causer un préjudice au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure peut être accordée, car elle ne porte pas sur un usage ou la densité, et n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage ;

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité :

D'accorder cette dérogation mineure tout en prévoyant un délai pour la mise en œuvre, par exemple la durée du permis.

**Rapport des comités**

Aucun rapport des comités

**Liste des comptes déjà payés et à payer du 5 mai au 1<sup>er</sup> juin 2020**

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité:

D'approuver la liste des déboursés du 5 mai au 1<sup>er</sup> juin 2020, totalisant un montant de 80 229.77 \$ réparti comme suit :

Chèques faits au cours du mois:	16 377.41 \$
Factures à payer:	63 852.36 \$

**Période de question**

Aucune question n'est adressé à monsieur le pro-maire

**Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Gaétan Boudreault, le Pro-maire Claude Delisle déclare la clôture de la séance à 18h26.

---

Claude Delisle  
Pro-maire

---

Marie-Bénédicte Tremblay  
Directrice générale